

Quelques éléments de vocabulaire

MIGRANT

Toute personne vivant temporairement ou de façon permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays (UNESCO).

Le terme de migrant ne recouvre aucune réalité administrative ou juridique.

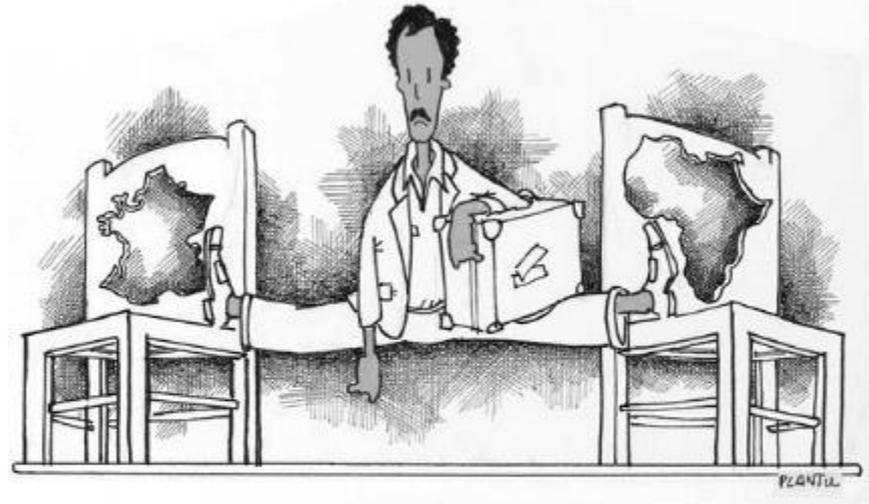
IMMIGRÉ

Migrant du point de vue du pays d'accueil.

ÉMIGRÉ

Migrant du point de vue du pays d'origine.

Qu'est-ce qu'un immigré ?



Plantu, Entre deux chaises. 1985 © Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration

Un terme en vogue depuis la deuxième moitié du XX^e siècle

L'usage du terme « immigré » s'est généralisé depuis le milieu du XX^e siècle pour désigner l'immigration de main-d'œuvre. Depuis 1945, on parle couramment de main-d'œuvre immigrée ou de travailleurs immigrés et le terme tend, dans la langue courante, à remplacer celui d'« étranger ». À partir du début des années 1990, « immigré » est devenu une catégorie statistique, utilisée par les démographes pour désigner toute personne habitant en France et qui n'y est pas née. Un immigré peut ainsi ne pas être étranger – c'est le cas des individus nés à l'étranger et naturalisés Français. Et un étranger peut ne pas être immigré, s'il est né étranger sur le sol français.

EXILÉ

Le terme ne renvoie à aucun statut ni cadre juridique. Un exilé est une personne contrainte de quitter son pays parce qu'elle s'y sent menacée.

RÉFUGIÉ

En droit international le « réfugié » est le statut officiel d'une personne qui a obtenu l'asile d'un Etat tiers. Il est défini par la convention de Genève relative au statut des réfugiés signée en 1951.

« Le terme “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, craignant d’être persécutée du fait de sa race [son origine], de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n’a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

Ce statut peut être revu si la situation dans le pays a changé, si la personne y est retournée volontairement ou encore si elle a changé de nationalité.

Tout réfugié est un migrant mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés.

DEMANDEUR D’ASILE

Personne qui ayant quitté son pays d'origine souhaite obtenir le statut de réfugié.

ÉTRANGER

Un étranger n'a pas la nationalité du pays dans lequel il vit.

Est étranger tout individu né à l'étranger de parents étrangers et les jeunes de moins de 18 ans nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger.

Les immigrés ayant acquis la nationalité française ne sont pas étrangers.

Les étrangers nés en France ne sont pas des immigrés.

[Citoyenneté](#)

SANS PAPIER

Le terme désigne toute personne vivant en France en situation « irrégulière », sans titre de séjour.

MINEUR ISOLÉ ÉTRANGER (MIE) > MINEUR NON ACCOMPAGNÉ (MNA) 2017

Un mineur isolé étranger est une personne de moins de 18 ans séparé de ses représentants légaux, parents ou tuteurs.

<https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-denoncer-la-machine-a-expulser/>

<https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-lutter-contre-les-prejuges-sur-les-migrants/>